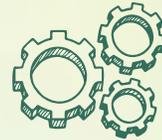




POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles



Producteurs
de **savoir-faire**
et de **passion**

Rapport annuel
2021-2022

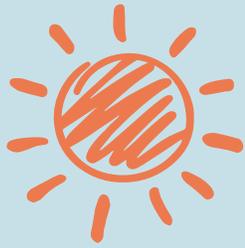


Table des matières

Mot du président général

4

Mot du directeur général

5

Portrait de l'Union

Conseil exécutif

7

Comité de direction

7

Conseil général

8

Taux d'adhésion des productrices et
des producteurs

10

Volume de production couvert par
la mise en marché collective

11

Sommes investies en recherche, en dons
et en promotion

12

Services aux producteurs et vie syndicale branchés sur les défis et les besoins

Information et formation

13

Plan de renforcement de la vie syndicale,
de la relève syndicale et de la mixité

14

Main-d'œuvre, sécurité et prévention

14

Services juridiques

15

SCF Conseils

16

Fiducies foncières d'utilité sociale

16

Anniversaires

17

Hommages

17

Enjeux pressants et mobilisants

Élections générales et interventions ciblées **18**

Économie et commerce **19**

Agroenvironnement **20**

Aménagement du territoire **21**

Mise en marché **22**

Production biologique **23**

Coalition et Mouvement Nourrir
l'humanité durablement **23**

Valorisation et partenariats

Le mouvement *Mangeons local plus que jamais*
se poursuit avec de nouvelles initiatives **24**

Nouveaux sites Web **25**

Marque employeur **25**

Des partenariats valorisants **26**

États financiers

Valoriser l'agriculture et la profession!

À l'occasion du 97^e Congrès général de l'Union, j'ai eu le privilège d'accéder à la présidence de cette belle et grande organisation. J'ai indiqué à ce moment que cette responsabilité me procurait beaucoup de fierté. D'abord parce que les productrices et producteurs agricoles et forestiers, en tant que professionnels responsables et essentiels, sont des gens passionnés, jouissent d'une expertise inégalée et pratiquent un métier noble et exigeant. Ensuite parce que les défis sont nombreux, comme en témoignent nos actions en 2022.

Les fondements du Plan de développement de l'Union et ses trois axes (revenu, services et agir ensemble) ont continué de guider nos interventions tout au long de l'année. Cette recette gagnante a notamment inspiré nos interventions pendant les élections générales québécoises, au cours desquelles nous avons fait la promotion des conditions essentielles à l'atteinte de notre plein potentiel agricole et forestier. Elle a aussi inspiré l'actuelle démarche d'amélioration continue visant à renforcer la vie syndicale, la relève syndicale et la mixité au sein de l'organisation, ainsi que nos initiatives favorisant la santé, la sécurité et le mieux-être des productrices et des producteurs.

L'enjeu environnemental et la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que des érabes en terres publiques ont continué d'alimenter le dialogue entre les agricultrices et les agriculteurs, la population et les gouvernements canadien et québécois. Je pense notamment à la rétribution pour les pratiques agroenvironnementales, une initiative que l'Union réclamait depuis plusieurs années afin d'accélérer le virage écologique souhaité par tous. Je fais aussi référence à la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, un travail de longue haleine fait en collaboration avec plusieurs autres organisations de la société civile.

Nous avons également rappelé à maintes reprises, tout au long de l'année, l'importance d'un soutien indéfectible des gouvernements québécois et canadien. Les défis inhérents à certaines filières, au regard notamment du maintien de services essentiels dans le secteur de la transformation,



MARTIN
CARON
*Président
général*

ainsi que les modalités du prochain Cadre stratégique de l'agriculture (rebaptisé Partenariat canadien pour une agriculture durable), ont fait l'objet d'une attention particulière en cours d'année. La lourdeur administrative, à tous les égards, fait aussi partie des enjeux pressants. Par ailleurs, l'augmentation fulgurante des coûts de production ainsi que la croissance des taux d'intérêt ébranlent de plus en plus la résilience et la compétitivité du secteur agricole. L'État doit se montrer beaucoup plus sensible à cette pression croissante sur notre garde-manger collectif, surtout dans un contexte très fortement inflationniste.

Les agricultrices et les agriculteurs du Québec participent chaque jour à l'avancement d'un grand projet de société, soit nourrir leurs concitoyennes et concitoyens. Cet engagement est d'ailleurs reconnu par la collectivité : la confiance des Québécoises et des Québécois à l'endroit des productrices et des producteurs atteint 94 %, à égalité avec les médecins spécialistes et les médecins de famille (Léger Marketing, janvier 2022). Tout au long de l'année, nous avons interpellé de toutes nos forces les décideurs et la population, ici et même ailleurs dans le monde, à propos de cette belle et grande aventure. Ce sera aussi le cas en 2023, car la compréhension mutuelle de nos besoins et de nos attentes respectives, dans le cadre notamment de nos nombreux efforts de valorisation, doit continuer d'avancer. L'autonomie et la sécurité alimentaire du Québec dépendent fortement de cette grande discussion, qui s'appuie en grande partie sur la valorisation de l'agriculture et de la profession.

2022 : les temps changent

Comme ailleurs dans le monde, l'année qui se termine marque le début d'un nouveau chapitre dans l'aventure agricole et forestière du Québec. Ce vent de changement se constate à plusieurs égards et de bien des façons.

Nous avons résolument entamé la période dite « postpandémique » et apprenons collectivement « à vivre avec le virus », comme l'ont annoncé à maintes reprises les gouvernements. Nous vivons aussi une période fortement inflationniste, en raison notamment de la situation géopolitique mondiale, qui affecte grandement la rentabilité des entreprises agricoles et forestières de chez nous. L'augmentation importante des taux d'intérêt, censée ralentir cette inflation, a aussi une incidence négative sur les productrices et les producteurs.

À l'aube d'une récession, nous espérons tous qu'elle sera brève et que nos gouvernements reconnaîtront l'importance de soutenir davantage notre garde-manger collectif, comme c'est le cas aux États-Unis avec leur *Inflation Reduction Act*. Adoptée en août dernier, cette aide d'urgence vise à la fois à soutenir de façon concrète les entreprises et à appuyer davantage la lutte contre les changements climatiques.

De ce côté-ci de la frontière, des annonces positives en matière d'agroenvironnement sont à signaler cette année, tant au fédéral qu'au provincial. Nous sommes toutefois loin du compte et il faudra nécessairement investir davantage pour assurer la compétitivité de nos secteurs agricoles et forestiers. Assurer le virage écologique que tout le monde souhaite nécessite des appuis à la hauteur des défis. Il faut appuyer sur l'accélérateur.

L'année 2022 est aussi celle des cyberattaques. Un nombre important d'entreprises et d'organisations, dont l'Union, ont vécu des situations difficiles à cet égard, nous amenant à redoubler d'efforts pour ne plus revivre une telle situation. Ces changements technologiques coïncident avec une réorganisation importante du travail et l'implantation de solutions novatrices pour répondre adéquatement aux nouvelles réalités, comme le travail à distance.



**CHARLES-FÉLIX
ROSS**
*Directeur
général*

L'arrivée d'une nouvelle équipe de dirigeants marque aussi cette période « d'avant et d'après », tout comme l'entrée en fonction, ces trois dernières années, d'une nouvelle génération d'employés prêts à remettre en question les priorités et les façons de faire. Ces nouveaux visages, tant du côté des élus que des permanents, apportent une énergie nouvelle et fortement dynamisante. Rappelons que les administrateurs et les employés de l'Union sont, depuis toujours, notre principale richesse. Les productrices et les producteurs peuvent être fiers de cette nouvelle mouture en émergence, qui voit l'avenir de façon positive et enthousiaste.

Les efforts de l'organisation pour renforcer la vie syndicale, la relève syndicale et la mixité, résolument entamés en 2022, demeureront une priorité au cours des prochaines années. Le militantisme agricole et forestier est à la base de nos actions. La mise en œuvre d'une nouvelle démarche d'amélioration continue est un défi que nous entendons relever avec brio. Les enjeux sont à ce point nombreux et importants qu'ils forcent les changements nécessaires pour atteindre le plein potentiel agricole et forestier du Québec. Changement de garde, de contexte, de priorités, de projets, de visages et de façons de faire : oui, les temps changent. Et c'est à bras-le-corps que l'Union relèvera ce grand défi.

Portrait de l'Union

L'UPA représente les quelque 42 000 agricultrices et agriculteurs du Québec ainsi que l'ensemble des productrices et producteurs forestiers.

Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le secteur «général», et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le secteur «spécialisé».

L'Union est présente partout au Québec. Depuis 98 ans, elle poursuit la mission de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les productrices et producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.

144

**Groupes régionaux
et provinciaux spécialisés**

89

**Syndicats
locaux**

12

**Fédérations
régionales**

Conseil exécutif



Martin Caron

Président général, UPA



Paul Doyon

Premier vice-président général, UPA



Stéphanie Levasseur

Deuxième vice-présidente générale, UPA



James Allen

Conseiller exécutif – secteur régional, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches



Daniel Habel

Conseiller exécutif – secteur régional, Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec



Daniel Gobeil

Conseiller exécutif – secteur spécialisé, Les Producteurs de lait du Québec



Christian Overbeek

Conseiller exécutif – secteur spécialisé, Producteurs de grains du Québec

Comité de direction



De gauche à droite :

Charles-Félix Ross

Directeur général

Charles Couture

Directeur des publications, La Terre de chez nous et ses publications

Stéphanie Lavallée

Adjointe exécutive, Direction générale

Isabelle Bouffard

Directrice, Direction recherches et politiques agricoles

Diane Simard

Directrice, Direction des affaires juridiques

Denis Roy

Trésorier et directeur, Direction finances et main-d'œuvre agricole

Denis Corbeil

Directeur, Direction technologies de l'information

Magali Delomier

Directrice, Direction affaires publiques et syndicales

Alain Bélisle

Directeur, Direction gestion des ressources humaines

Patrick Lareau

Directeur, Direction des affaires institutionnelles

Conseil général

Au 28 novembre 2022

Les trois dirigeants sont d'office membres du conseil général.



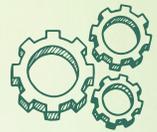
- Stéphane Alary**
Fédération de l'UPA d'Outaouais-Laurentides
- James Allen**
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Julie Bissonnette**
Fédération de la relève agricole du Québec
- Paulin Bouchard**
Fédération des producteurs d'œufs du Québec
- Gaétan Boudreault**
Fédération des producteurs forestiers du Québec
- Michel Brien**
Fédération de l'UPA-Estrie
- Francis Desrochers**
Les Producteurs de pommes de terre du Québec
- David Duval**
Les Éleveurs de porcs du Québec
- Pascal Forest**
Producteurs de légumes de transformation du Québec
- Michel Fournier**
Association des aquaculteurs du Québec
- Daniel Gobeil**
Les Producteurs de lait du Québec
- Luc Goulet**
Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- Daniel Habel**
Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

- Rémi Hudon**
Producteurs de lait de chèvre du Québec
- Jean Lambert**
Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Yves Laurencelle**
Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale—Côte-Nord
- Pierre-Luc Leblanc**
Les Éleveurs de volailles du Québec
- David Lemire**
Association des producteurs de fraises et framboises du Québec
- Pierre Lessard**
Les Éleveurs d'ovins du Québec
- Jérémie Letellier**
Fédération de l'UPA de la Montérégie
- Gyslain Loyer**
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- Jean-Thomas Maltais**
Les Producteurs de bovins du Québec
- Martin Marcouiller**
Fédération de l'UPA de la Mauricie
- Gilbert Marquis**
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
- John McCart**
Quebec Farmers' Association
- Jeannine Messier**
Agricultrices du Québec
- André Mousseau**
Les Producteurs en serre du Québec

- Christian Overbeek**
Producteurs de grains du Québec
- Julien Pagé**
Fédération de l'UPA de la Montérégie
- Marcel Papin**
Fédération de l'UPA de Lanaudière
- Nicolas Pedneault**
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
- Michèle Poirier**
Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles
- Frédéric Poudrette**
Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec
- Pascal Rheault**
Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue
- Éric Rochon**
Les Producteurs de pommes du Québec
- Maxime Tessier**
Syndicat des producteurs de lapins du Québec
- Mario Théberge**
Fédération de l'UPA du Saguenay—Lac-Saint-Jean
- Raphaël Vacher**
Les apiculteurs et apicultrices du Québec
- Éric Van Winden**
Syndicat des producteurs maraîchers du Québec

Les employés de l'Union :

une équipe passionnée qui a
à coeur l'agriculture d'ici



175
employés

Taux d'adhésion des productrices et des producteurs

au 31 juillet 2022

Au Québec



28 313

fermes



25 527

fermes membres



90 %

taux d'adhésion en 2022

Par fédération

	Nombre de fermes	Nombre de fermes membres	Taux d'adhésion
Abitibi-Témiscamingue	605	566	94 %
Bas-Saint-Laurent	1 943	1 731	89 %
Capitale-Nationale-Côte-Nord	1 114	1 010	91 %
Centre-du-Québec	3 105	2 787	90 %
Chaudière-Appalaches	5 540	5 094	92 %
Estrie	2 769	2 484	90 %
Gaspésie-Les Îles	239	203	85 %
Lanaudière	1 591	1 405	88 %
Mauricie	969	917	95 %
Montérégie	6 887	6 275	91 %
Outaouais-Laurentides	2 383	2 004	84 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 168	1 051	90 %

Volume de production couvert par la mise en marché collective

Les retombées d'une approche collective pour la commercialisation des produits agricoles sont nombreuses et bénéficient à l'ensemble de la société.

En plus d'être efficace, ordonnée et équitable, cette formule permet aux producteurs de mettre en commun des ressources et d'investir collectivement dans des projets de promotion, de recherche et de développement. Au Québec en 2021-2022, 89 % (9,6 G\$) des produits agricoles mis en marché par les groupes spécialisés de l'Union (10,8 G\$) l'ont été collectivement.



Valeur de production des groupes spécialisés de l'Union :

10,8 G\$



Part de la valeur de production couverte par la mise en marché collective :

89 %

- Valeur de la production des groupes spécialisés de l'Union (M\$)
- Mise en marché collective (M\$)

 Acériculture	641	484	 Légumes de transformation	32	32
 Apiculture	18	-	 Maraîchers	572	-
 Aquaculture	-	-	 Œufs	255	255
 Bleuets - Saguenay-Lac-Saint-Jean	47	47	 Œufs d'incubation	112	112
 Bois	475	475	 Ovins	39	39
 Bovins	583	583	 Pommes	67	67
 Chèvres laitières	6	6	 Pommes de terre	180	180
 Fraises et framboises	84	84	 Porcs	1 953	1 953
 Grains	1 470	1 470	 Serre	455	-
 Grands gibiers	6	-	 Volailles	934	934
 Lait	2 864	2 864			
 Lapins	2	2	Total	10 795	9 587

Source : groupes spécialisés de l'Union, automne 2022

Sommes investies en recherche, en dons et en promotion



64 940 541 \$
en promotion
et publicité



4 176 590 \$
en recherche
et développement



1 617 363 \$
en dons remis
à la communauté

Toutes les sommes investies collectivement en promotion et en publicité contribuent à accroître la demande pour les produits alimentaires québécois. Quant aux investissements que font les producteurs dans le domaine de la recherche et du développement, ils visent l'amélioration continue de la qualité des produits et des pratiques agricoles. Cela bénéficie autant aux consommateurs qu'aux entreprises en aval de la production. Les agriculteurs sont aussi interpellés par les besoins des plus démunis et l'importance de promouvoir de saines habitudes alimentaires. Voilà pourquoi chaque année ils remettent à la communauté des dons en argent et en denrées agricoles.

Secteur de production	Promotion et publicité (\$)	Recherche et développement (\$)	Dons (\$)
Acériculture	8 677 648	654 940	38 011
Apiculture	-	3 824	14 870
Aquaculture	-	-	-
Bleuets	35 502	85 021	-
Bois	10 000	-	1 000
Bovins	540 232	223 308	660
Chèvres laitières	-	-	-
Fraises et framboises	150 000	50 000	500
Grains	315 000	636 712	5 000
Grands gibiers	210	-	-
Lait	47 152 693	909 136	1 237 896
Lapins	10 728	-	-
Légumes de transformation	48 414	176 604	27 712
Maraîchers	210 000	15 000	1 000
Œufs	1 700 000	154 000	118 000
Œufs d'incubation	5 776	38 985	531
Ovins	78 000	5 000	-
Pommes	381 268	70 678	30 111
Pommes de terre	600 000	150 000	-
Porcs	3 658 607	898 132	94 567
Serre	150 000	45 000	25 000
Volailles	1 216 463	60 250	22 505
Total	64 940 541	4 176 590	1 617 363

Services aux producteurs et vie syndicale

branchés sur les défis et les besoins

Information et formation

L'Union joue depuis toujours un rôle actif au chapitre de la formation continue à l'intention des productrices et producteurs agricoles et forestiers.

Par ses formations, ses initiatives et ses publications, l'organisation s'efforce d'enrichir constamment le coffre à outils de ses différentes clientèles et d'offrir, tout au long de l'année en cours et en toutes circonstances, des informations de qualité et accessibles sur tous les sujets touchant de près ou de loin l'agriculture et la foresterie, de la gestion à la production, en passant par l'implication.

À souligner :

- Tenue de 31 formations syndicales (634 participants) et de 9 webinaires accessibles sur **la plateforme U+** (2301 personnes), sur des sujets variés comme le leadership, l'efficacité du travail au sein des conseils d'administration, les relations médias, l'innovation et la prévention.
- Publication de **la revue L'U** (6 éditions), destinée aux agricultrices et aux agriculteurs, avec des thématiques diverses comme les élections provinciales, l'atteinte du zéro déchet, l'implication syndicale et le virage environnemental.
- Publication de 4 infolettres trimestrielles aux productrices et producteurs et d'une quarantaine d'infolettres hebdomadaires (*Le Trait d'Union*) aux dirigeants des organisations affiliées sur les enjeux agricoles de l'heure et les actions de l'organisation.
- Nouvelle édition du **Concours Agri-Bourse**, en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec, s'adressant à tous les productrices et producteurs de la relève désirant s'outiller pour devenir des leaders entrepreneurs.



Janvier

Revue de l'année
2021



Mars

Fiers et solidaires



Avril

Plastiques agricoles :
objectif zéro déchet



Juin

Prendre le virage
agroenvironnemental



Septembre

Un automne
chaud électoral



Novembre

Secteur bovin :
40 ans de mise en
marché collective

Plan de renforcement de la vie syndicale, de la relève syndicale et de la mixité

Après une vaste consultation, le congrès général de 2021 a adopté une résolution demandant d'instaurer une large démarche d'amélioration continue visant à renforcer la vie syndicale, la relève syndicale et la mixité.

Les priorités pour 2022 étaient d'assurer l'accueil des nouveaux producteurs dans les délais requis, de mettre sur pied les comités de travail et de mandater les agents de changement, de déployer les outils et les stratégies pour aider le recrutement syndical, particulièrement des jeunes et des femmes, et d'amorcer les travaux visant à modifier les règlements des syndicats locaux. Un plan d'action est actuellement en déploiement.



À souligner :

- Mise en place et formation de quelque 155 « ambassadeurs », responsables de l'accueil des nouvelles productrices et des nouveaux producteurs dans toutes les régions.
- Création de comités dans les régions, responsables des stratégies de recrutement syndical, particulièrement des jeunes et des femmes.
- Consultation visant à rendre plus flexibles les règles de composition des conseils d'administration et à modifier le poste de représentant des fermes de petite taille.
- Développement d'outils et de formations visant à accroître l'efficacité et le dynamisme des conseils d'administration.
- Poursuite de la campagne *S'impliquer, c'est bâtir l'avenir*, qui valorise l'engagement syndical des productrices et des producteurs.
- Tenue d'une troisième édition de la matinée provinciale en vie syndicale réunissant près de 160 personnes.

Main-d'œuvre, sécurité et prévention

Comme tous les employeurs, les productrices et les producteurs agricoles font face à de nombreux défis de gestion, dont ceux liés aux ressources humaines et à la santé et sécurité du travail. Il s'agit d'enjeux majeurs, plus particulièrement pour les petites entreprises, car elles doivent affronter les mêmes défis que les plus grandes sans pour autant disposer des mêmes ressources. Or, la vaste majorité des entreprises agricoles au Québec sont des petites entreprises familiales où vies professionnelle et privée cohabitent.

En raison des difficultés de recrutement et de fidélisation qui y sont rencontrées, bon nombre d'entreprises font face à un déficit de main-d'œuvre récurrent, et ce, depuis plusieurs années. C'est pourquoi l'UPA a continué, en 2022, de militer en faveur de solutions durables et efficaces pour contrer la rareté de la main-d'œuvre.

L'organisation a aussi déployé des efforts importants au regard de **la santé et sécurité du travail**, les risques en agriculture étant multiples et les dangers omniprésents. D'où l'importance d'agir en prévention!



À souligner :

- Consultations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur la **Stratégie nationale sur la main-d'œuvre agricole**.
- **Conclusion d'une entente de collaboration** avec la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère et le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec visant à assurer un environnement de travail sain, sécuritaire et respectueux des droits des travailleurs étrangers temporaires (TET).
- Représentations sur la mobilité des TET et en vue des nouvelles normes de logement prévues en 2024.
- Adoption d'Orientations stratégiques en matière de main-d'œuvre agricole UPA-AGRlcarrières.
- Consolidation des relations avec AGRlcarrières par la mise en place du Conseil de développement de la main-d'œuvre, pour le déploiement des orientations communes entre le regroupement des ressources professionnelles de l'UPA (Centres d'emploi agricole - CEA) et d'AGRlcarrières.
- Soutien du Réseau des CEA afin que tous les employeurs agricoles de la province puissent avoir accès à des services en matière de gestion des ressources humaines, de recrutement, de formation et de santé et sécurité du travail.
- Représentations en vue d'un soutien à la prévention bonifiée pour toutes les fermes du Québec.
- Déploiement du programme Prévention agricole + auprès des employeurs agricoles.
- Association avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans le cadre de la Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture.
- Participation au congrès annuel de l'Association canadienne de sécurité agricole.
- Partenariat avec la Ag Health and Safety Alliance pour le déploiement d'une formation en santé et sécurité auprès de la relève agricole.
- Organisation d'un forum et d'un webinaire sur la santé psychologique.

Services juridiques

La Direction des affaires juridiques (DAJ) de l'UPA compte huit avocats et avocates et est responsable de soutenir les différentes directions de la Confédération sur les enjeux juridiques de l'organisation. Elle a conseillé ces directions dans leurs dossiers respectifs, notamment au regard de la nouvelle *Loi sur la protection des renseignements personnels* qui s'applique dans le secteur privé et de projets de loi en aménagement du territoire.

Depuis la création de BHLF Avocats en 2016, en plus d'assurer les services juridiques de la Confédération, l'équipe de la DAJ offre des services juridiques exclusifs aux productrices et producteurs agricoles et forestiers (environ 257 nouveaux dossiers par année). Les principaux domaines de consultation concernent l'aménagement du territoire, le droit municipal et le droit civil pour des questions de bornage, de droits de passage et de contrats de location.

Les producteurs et productrices peuvent, de plus, réduire leurs frais juridiques en prenant un abonnement annuel avec BHLF Avocats.



À souligner :

- Revue de jurisprudence annuelle en droit agricole en virtuel, présentant près d'une cinquantaine de décisions, tant en aménagement du territoire qu'en mise en marché.
- Douze chroniques juridiques mensuelles dans *La Terre de chez nous*, visant à informer les producteurs et productrices de leurs droits sur des sujets aussi variés que les droits de passage, les contrats de location, les morcellements de lots en zone agricole et les enjeux juridiques liés aux dindons sauvages.
- Conférences portant entre autres sur le cadre légal en agriculture, le zonage agricole, la gouvernance et les normes du travail.

SCF Conseils

En 2021, **SCF Conseils** a modifié sa structure de gouvernance afin que les présidents régionaux y jouent un rôle de premier plan. Le modèle coopératif du réseau permet en effet à un plus grand nombre de productrices et de producteurs d'avoir accès à une gamme complète d'expertises spécialisées à un prix abordable.



En 2022, SCF Conseils a continué de prioriser les cibles définies dans son plan d'action 2021-2023, c'est-à-dire :

- le déploiement d'un plan d'action provincial, décliné régionalement, qui structurera le développement et l'amélioration des opérations et de l'offre de services des SCF;
- le soutien aux équipes de gestion en place afin de mettre en œuvre ces changements;
- l'adoption de pratiques de gestion des ressources humaines favorisant l'attraction et la rétention des compétences au sein du réseau des SCF afin de garantir l'offre de services aux producteurs.

Fiducies foncières d'utilité sociale

Des terres agricoles sont menacées par l'étalement urbain, tandis que d'autres ne sont plus abordables pour la relève agricole en raison de la forte progression de leur valeur marchande. Pour répondre à ces enjeux, l'UPA participe au démarrage de deux fiducies foncières d'utilité sociale : **la Fiducie agricole UPA-Fondaction** et la Fiducie agricole REM.

En 2022, la Fiducie agricole REM a procédé à **l'acquisition d'une première terre agricole à proximité de la gare terminale du REM** à Brossard, un secteur subissant une forte spéculation immobilière. Le travail de prospection s'est également poursuivi pour acquérir un second lot dans ce secteur afin de protéger sa vocation agricole.

Parallèlement, la Fiducie agricole UPA-Fondaction a été créée pour acquérir des propriétés dans toutes les régions du Québec, suivant l'étude et l'acceptation d'un projet préparé par ses futurs locataires.

À souligner :

- Quelques 20 conférences pour faire connaître cette initiative aux intervenants du secteur agricole.
- Réponses aux demandes de renseignements des producteurs et productrices agricoles.
- Signature des conventions de prêt pour acquérir des immeubles agricoles.
- Obtention des compensations matérielles et financières pour pallier la perte de terres agricoles.
- Définition d'une politique d'acquisition et de gestion des terres.
- Production d'un bail pour les futurs locataires.
- Étude de projets d'acquisition de terres agricoles à travers le Québec.

Plusieurs des projets cheminent et des acquisitions se matérialiseront dans les prochains mois.

Les propriétés ainsi acquises seront incluses dans le patrimoine des deux fiducies, qui sont des organismes sans but lucratif administrés par deux conseils de fiduciaires distincts.

Conférence de presse du 8 juillet 2022, Fiducie agricole REM. Dans l'ordre habituel : Doreen Assaad, mairesse de Brossard et représentante de la Communauté métropolitaine de Montréal; Jean-Marc Arbaud, président-directeur général de CDPQ Infra; Julie Bissonnette, présidente de la Fiducie agricole REM; Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles; Julie Boucher, vice-présidente – Développement durable, relation avec les communautés et communications à Hydro-Québec.



Anniversaires



90^e

Fédération
de l'UPA-Estrie



70^e

Fédération
de l'UPA Gaspésie-Les Îles



65^e

Quebec
Farmers' Association



40^e

Fédération
de la relève agricole du Québec



35^e

Agricultrices
du Québec



Hommages

En mars, le conseil général de l'UPA a rendu hommage aux ex-conseillers généraux qui ont quitté leurs fonctions en 2021.

- François Guillemette, de l'Association des aquaculteurs du Québec (absent sur la photo; remplacé par Paul Doyon);
- Jean-Pierre Kack, du Syndicat de producteurs de lapins du Québec (absent sur la photo; remplacé par Stéphanie Levasseur);
- Stéphane Leclerc, des Apiculteurs et apicultrices du Québec;
- Jacynthe Gagnon, de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord;
- Marcel Groleau, de la confédération de l'UPA;
- Josée Toupin, des Éleveurs de grands gibiers du Québec;
- François Bourassa, de la Fédération de l'UPA-Estrie.

Le président général de l'Union, Martin Caron, a remercié chaleureusement chacun de ces producteurs et productrices pour leur engagement dans l'organisation.

Enjeux pressants et mobilisants

Élections générales et interventions ciblées

L'engouement collectif pour l'achat local, l'autonomie alimentaire et l'amélioration des pratiques durables est à l'origine d'initiatives et d'investissements majeurs ces quatre dernières années. **Les élections générales québécoises** représentaient une occasion unique de lancer un message clair au nouveau gouvernement : il faut continuer dans le même sens en privilégiant, en toutes circonstances, des politiques et des mesures permettant aux productrices et producteurs agricoles et forestiers de vivre pleinement de leur métier.

Avec comme thématique *Producteurs et productrices agricoles et forestiers : professionnels, responsables et essentiels*, l'UPA a porté à l'attention des candidates, des candidats et du grand public, tout au long de la campagne, les conditions essentielles à l'atteinte de notre plein potentiel agricole et forestier. Un enjeu était proposé chaque semaine, soit l'aménagement du territoire, l'agroenvironnement, les coûts de production et la relève. Un échange avec chacun des chefs de parti a aussi permis des discussions constructives sur, notamment, la résilience des entreprises agricoles et forestières ainsi que le professionnalisme des productrices et des producteurs.

La pérennité de l'agriculture et de la foresterie privée du Québec étant au cœur de son action, l'Union est aussi intervenue dans plusieurs dossiers ciblés en cours d'année, de son propre chef ou en collaboration avec ses organisations affiliées.



À souligner :

- Analyses, recommandations et suivis législatifs et parlementaires.
- Événement médiatique sur **la mortalité exceptionnellement élevée des colonies d'abeilles**, en collaboration avec Les apiculteurs et apicultrices du Québec et le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec.
- Consultations sur **le projet de loi 4, qui modifie la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État**, dont La Financière agricole du Québec (FADQ).
- Participation aux activités de lobbying de la **Fédération canadienne de l'agriculture**.
- Sensibilisation du gouvernement canadien, en collaboration avec d'autres intervenants de l'industrie, concernant l'incidence des sanctions canadiennes à l'endroit de la Russie.
- Consultations du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur **l'insécurité alimentaire mondiale**.
- Intervention concertée en marge du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les agronomes*, et son **incidence sur l'autonomie des productrices et des producteurs**.
- Sorties publiques en marge des **budgets fédéral 2022 et provincial 2022-2023**.
- Activité de presse sur la **modernisation du modèle de mise en marché du bois rond vendu aux scieries** avec le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.
- Représentations au regard du projet de nouvelle formule de financement de l'Union (Financement par tous).

Économie et commerce

La période inflationniste historique, causée par une multitude d'événements et de conjonctures, a favorisé une forte hausse des coûts de production pour la très grande majorité des agricultrices et des agriculteurs québécois. À témoin, trois des principaux intrants de production, soit l'alimentation, les engrais et le carburant, ont connu des croissances de prix significativement supérieures à l'indice des prix à la consommation. L'augmentation des taux d'intérêt s'est ajoutée à cette pression croissante sur la rentabilité des entreprises agricoles, leur endettement ayant progressé beaucoup plus rapidement que leurs recettes monétaires et leurs revenus nets ces dernières années.

L'UPA a documenté ces deux phénomènes et a multiplié les représentations, auprès des instances gouvernementales concernées, en faveur d'une bonification substantielle des budgets consacrés au secteur agricole et d'une aide urgente permettant aux entreprises de traverser indemnes cette « tempête parfaite ».



À souligner :

- Participation aux consultations prébudgétaires des gouvernements **québécois** et **canadien**.
- Participation aux consultations du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur la **stabilité et la résilience à long terme de la chaîne d'approvisionnement**.
- Participation aux consultations du Comité permanent des finances sur **l'inflation dans l'économie canadienne actuelle**.
- Participation aux consultations du Comité permanent de l'industrie et de la technologie sur la **pénurie de main-d'œuvre et la productivité des petites et moyennes entreprises**.
- Participation aux consultations sur le projet de loi 21, qui vise principalement à **mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités**.
- Suivi du projet de règlement sur la valeur imposable maximale du terrain de toute exploitation agricole.
- Suivi des travaux et formulation de recommandations à l'égard du prochain Cadre stratégique pour l'agriculture.
- Participation aux consultations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) sur l'hydrogène vert et les bioénergies.
- Collaboration à la bonification du Programme d'accès au réseau triphasé.
- Collaboration à la mise à jour du programme d'assurance récolte (foin).
- Mise à jour du *Guide du propriétaire agricole et forestier sur l'évaluation foncière et la taxation municipale* et tenue d'un webinaire sur le sujet.
- Production d'un guide d'information sur les passages à niveau privés (diffusion à venir).
- Rédaction de commentaires sur le *Règlement de 2015 sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire*.
- Rédaction de commentaires sur la modernisation de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.
- Analyse et diffusion des données du *Recensement de l'agriculture 2021*.
- Suivi des ententes commerciales (actuelles et futures).
- Identification des projets porteurs visant l'extension du réseau gazier en milieu agricole, en collaboration avec les fédérations régionales de l'Union.
- Participation aux travaux du MERN sur la biométhanisation agricole.
- Appui aux interventions vigoureuses de la Fédération de la relève agricole du Québec visant à rendre possibles les transferts d'entreprises agricoles sans pénaliser les cédants (réponse favorable dans le budget fédéral 2022).

Agroenvironnement

Les productrices et les producteurs du Québec sont au rendez-vous depuis des décennies en matière d'agroenvironnement et continuent d'adopter des pratiques toujours plus vertes, au gré de l'évolution des connaissances scientifiques et agronomiques en la matière. À cet égard, le gouvernement du Québec a finalement donné suite, en février, à l'une des principales recommandations de l'UPA (élections provinciales de 2018 et fédérales de 2019 et 2021), c'est-à-dire la **rétribution pour les pratiques agroenvironnementales**. Cette initiative ministérielle a pour but de reconnaître les pratiques agricoles plus durables et de compenser financièrement la perte liée à leur adoption, palliant ainsi les coûts qu'elle implique, ces derniers étant difficiles à transférer aux marchés.

Le gouvernement canadien a lui aussi décidé de miser sur l'adhésion des productrices et des producteurs en désignant 12 organisations bénéficiaires (dont l'UPA) pour distribuer le Fonds d'action à la ferme pour le climat dans l'ensemble du pays. Le projet **Agrisolutions climat** (près de 18 M\$), lancé en cours d'année en partenariat avec les Producteurs de grains du Québec et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, aide ainsi un vaste réseau de productrices et de producteurs agricoles du Québec à adopter des pratiques de gestion visant à réduire leurs émissions nettes de gaz à effet de serre.

Soulignons par ailleurs que l'UPA a réagi positivement aux premières modifications apportées au *Règlement sur les exploitations agricoles* et à la **réflexion gouvernementale** visant sa modernisation. Le moratoire sur les superficies en culture doit en effet être revu, les risques associés aux activités agricoles et forestières ayant été considérablement réduits ces dernières décennies grâce à l'adoption de nouvelles pratiques et à l'entrée en vigueur de nombreuses restrictions.



À souligner :

- **Deuxième édition du Sommet agroenvironnemental** rassemblant plus de 250 participants (une initiative de l'UPA et de la Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais).
- Poursuite des travaux du **Comité sectoriel agricole permanent MAPAQ-MELCC-UPA**.
- Déploiement en continu des divers volets du projet **En action pour le lac Saint-Pierre** (Cohabitation agriculture-faune et Laboratoires vivants – Québec).
- Déploiement d'une campagne de sensibilisation et de trois formations dans le cadre du Plan d'agriculture durable.
- Poursuite des activités d'**Agriclimat**, réseau de fermes engagées dans la lutte contre les changements climatiques.
- Suivi du futur programme fédéral de paysages agricoles résilients (séquestration du carbone).
- Suivi de la nouvelle réglementation québécoise sur la gestion des zones inondables, des rives et du littoral (régime transitoire).
- Participation aux consultations du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur **l'apport environnemental du secteur agricole**.
- Suivi du déploiement du **Plan pour une économie verte** (MELCC), du **Plan d'agriculture durable** (MAPAQ) et du projet de loi 102 (qui porte notamment sur la gestion des pesticides).
- Collaboration à l'élaboration d'un nouveau programme du ministère des Transports visant à compenser les dommages causés par les véhicules tout-terrain et les motoneiges (une recommandation de l'Union).

Conférence de presse du 1^{er} avril 2022 à la Ferme Roflamme Inc. de Saint-Hyacinthe à propos du Fonds d'Action à la ferme pour le climat, en compagnie notamment de Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, et de Pascale St-Onge, ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Aménagement du territoire

Aux côtés de plusieurs organisations de la société civile (Association des aménagistes régionaux du Québec, Équiterre, Fondation David Suzuki, Héritage Montréal, Ordre des architectes du Québec, Ordre des urbanistes du Québec, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Vivre en ville, etc.), l'Union a travaillé plusieurs années, au sein de l'**Alliance Ariane**, pour que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient considérés comme une priorité.

Ce combat de longue haleine a finalement mené au dévoilement, en juin, de la toute première **Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire**, qui prévoit notamment offrir une protection accrue aux terres agricoles de manière à favoriser le renforcement de l'autonomie alimentaire. L'UPA a collaboré activement à l'ensemble de la démarche ainsi qu'aux travaux du comité consultatif. Soulignons toutefois que seul un plan de mise en œuvre ambitieux accompagné d'indicateurs sera garant de l'engagement véritable du gouvernement québécois. L'organisation a entamé cette nouvelle étape, en cours d'année, au sein des instances gouvernementales concernées.

À souligner :

- Participation au **Sommet québécois de l'aménagement du territoire : le courage** d'agir (alliance ARIANE et G15+), réunissant près de 500 leaders et professionnels des secteurs politique, économique, social, culturel, environnemental et agricole de plusieurs régions du Québec.
- Suivi des modifications à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (projet de loi 103) et au *Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec*.
- Suivi de l'adoption, par les fédérations régionales, de la politique d'aménagement des fédérations de l'UPA.
- Poursuite des travaux en vue d'une stratégie globale de mobilisation des producteurs agricoles commerciaux urbains.
- Participation aux travaux de la Table de travail visant la création d'un programme permanent de recyclage des plastiques agricoles.



Mise en marché

La production et la mise en marché des denrées agricoles sont fortement influencées par l'environnement législatif, réglementaire et commercial de chaque secteur de production.

Dans ce cadre, plusieurs groupes affiliés et non affiliés font appel à l'expertise de l'UPA pour le développement d'initiatives favorisant le développement de ces divers secteurs, au gré des défis, des possibilités et des ressources disponibles au sein de chaque filière.

En 2022, l'UPA a continué d'appuyer ces groupes dans leurs divers projets en favorisant toujours l'action collective et la poursuite d'objectifs communs.



À souligner :

- Participation aux consultations publiques sur le **développement de l'expertise dans la filière des boissons alcooliques**.
- Participation aux consultations sur le projet de loi 12, qui vise notamment à **promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics**.
- Suivi des initiatives fédérales et provinciales en matière de téléphonie cellulaire et de connexion Internet haute vitesse.
- Poursuite des travaux avec l'industrie afin d'élaborer un code de conduite entre les grands détaillants et leurs fournisseurs.
- Coordination des travaux de la Table pour le développement des marchés de proximité (veille sur les initiatives et projets porteurs pour la mise en marché de proximité et poursuite des réflexions du Groupe de travail sur l'abattage de proximité).
- Coordination des travaux de la Table pour le développement des viandes de spécialité (incluant les grands gibiers, les lapins, les canards et les chèvres de boucherie).
- Analyse de la réciprocité des normes applicables à divers produits locaux et importés.
- Suivi et analyse de la réglementation en matière d'étiquetage et d'emballage des produits.
- Suivis de la Politique bioalimentaire 2018-2025.
- Suivis des travaux de plusieurs comités (plan de développement du Tourisme gourmand, plan de développement de la gastronomie montréalaise, Communauté de pratique en alimentation institutionnelle et industrie de la transformation alimentaire – offre santé).
- Collaboration avec le secteur maraîcher en vue de la **création d'une Chambre de coordination et de développement de la recherche sur les légumes de champ**.
- Collaboration avec l'**Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles**, les organisations du secteur et les instances gouvernementales concernées de façon à circonscrire l'influenza aviaire.
- Suivi des modifications à venir au *Règlement sur les aliments (Loi sur les produits alimentaires)*.
- Suivis du dossier des entrées sans autorisation dans les entreprises agricoles.
- Suivi du dossier de la récupération des animaux morts et participation à la consultation interministérielle sur les problèmes d'odeurs (Sanimax).
- Participation au Groupe de pilotage de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux et à ses divers comités (relève vétérinaire et système de monitoring des antibiotiques).
- Participation à la consultation du ministère de l'Enseignement supérieur sur le projet de formation en techniques de santé animale.
- Négociation et renouvellement de l'entente de l'entente ASAQ-PISAQ; obtention d'une bonification du budget pour les services vétérinaires en région.
- Participation au comité sur la prévention des incendies en milieu agricole.
- Analyse du fonctionnement de l'agence de vente du Syndicat des producteurs de lapins du Québec.

Production biologique

Le nombre d'entreprises agricoles qui détiennent la certification biologique au Québec a augmenté de 5 % entre 2020 et 2021, ce qui marque un début d'aplanissement de la courbe de croissance du secteur biologique québécois entamée en 2014.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'important potentiel de ce secteur, le gouvernement canadien a plus que jamais la responsabilité de protéger l'intégrité et la crédibilité des produits biologiques au pays. Ce dernier doit donc assurer la légitimité des produits en assumant pleinement ses responsabilités financières au regard de la réglementation, des normes et des processus fédéraux balisant les exigences que doivent respecter les productrices, producteurs et transformateurs alimentaires.

À souligner :

- Suivi du financement fédéral pour la prochaine révision des normes biologiques canadiennes.
- Sortie médiatique sur **les OGM et l'édition génomique**, en collaboration avec le Conseil de la transformation alimentaire du Québec, la Filière biologique du Québec et le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.
- Suivi des nouvelles mesures de soutien au secteur biologique (Stratégie de croissance du secteur biologique - MAPAQ), en lien avec **le rapport d'analyse de l'Union** sur le soutien gouvernemental au développement de la production biologique, ici et ailleurs dans le monde (Table de développement de la production biologique).

Coalition et Mouvement Nourrir l'humanité durablement

Au sein de **la Coalition et du Mouvement Nourrir l'humanité durablement**, l'UPA a continué de promouvoir les principes d'un projet de Convention internationale sur l'alimentation durable afin de susciter l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes de différents milieux.

Ce volet s'est notamment traduit par la production d'un **nouveau site Web** et l'embauche d'un coordonnateur. Il s'est aussi manifesté par la tenue d'initiatives rassembleuses comme **l'événement virtuel** *La place de l'environnement dans un système alimentaire mondial durable*.

Les représentants de la Coalition ont également participé à plusieurs tribunes provinciales, nationales ou encore internationales (COP27) au cours de l'année.



Valorisation et partenariats

Le mouvement *Mangeons local plus que jamais* se poursuit avec de nouvelles initiatives

Après deux années de pause, les **portes ouvertes sur les fermes** ont fait leur retour à l'été 2022 dans une formule renouvelée, sous la bannière Mangeons local. Désormais répertoriées dans un calendrier d'activités disponible dans **l'application** du même nom, elles se sont tenues de la fin juillet à la mi-septembre dans 34 fermes du Québec. Au programme : visites animées, dégustations, découverte des animaux, ateliers, autocueillette, etc.

Ces initiatives estivales de valorisation de la profession agricole ont été soutenues par une vaste campagne de communication qui incluait des **tournées de relations publiques** avec les ambassadeurs Rémi-Pierre Paquin, Vanessa Pilon, Marie-Eve Janvier et Lindsay Brun. Une série d'articles dans le blogue Mangeons local, des concours, une stratégie de médias sociaux, des infolettres, ainsi que des placements publicitaires nationaux et locaux ont également contribué à cette campagne qui a bénéficié de 28 millions de vues. Ces actions concertées ont permis à de nombreux nouveaux utilisateurs de découvrir l'application qui cumule maintenant plus de 45 000 téléchargements.

Le **jeu ludo-éducatif Kasscrout**, développé en 2020, a été promu pendant tout l'été grâce à des kiosques d'animation dérivés de sa version virtuelle. Nos équipes ont visité des marchés, des expositions agricoles, des événements, des festivals et des camps de jour à travers la province pour faire découvrir aux familles comment sont produits les aliments d'ici.



À souligner :

- Planification d'un projet pilote de boutique en ligne sur l'application Mangeons local avec Maturin.
- Projet pilote de capsules audio sur des fermes participant aux Portes ouvertes Mangeons local avec Anekdoté.
- Kiosques d'animation et de vente de produits locaux aux Premiers Vendredis.
- Kiosques de la relève dans trois marchés montréalais en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec et les Marchés publics de Montréal.
- Production d'une nouvelle saison de la série **vosagriculteurs.tv**; spécial Agrobonsens : diffusion sur la plateforme ICI Tou.tv et campagne de promotion.
- Organisation de La grande fête agricole et forestière, en marge du **97^e Congrès général de l'Union** (décembre 2021), incluant la remise de quatre grands prix d'excellence et d'un prix Coup de cœur (l'événement **sera de retour en 2022**).
- Production et promotion de capsules supplémentaires pour la série **L'Autonomie alimentaire, ça se cultive ensemble**.
- Commandite des émissions *5 Chefs dans ma cuisine* (ICI Radio-Canada Télé), *Moi j'mange* (Télé-Québec) et *C'est plus qu'un jardin* (UnisTV).
- Planification du 100^e anniversaire de l'Union.

Conférence de presse du 15 juin 2022 à la Ferme D'Auteuil, à Laval, sur les Portes ouvertes Mangeons local en compagnie des ambassadeurs Lindsay Brun, Marie-Eve Janvier et Vanessa Pilon.

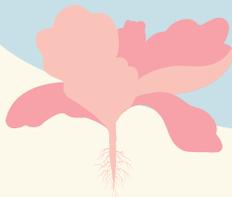
Nouveaux sites Web

L'automne 2022 fut marqué par la mise en ligne des nouveaux sites Web de l'Union, un projet colossal qui a nécessité trois ans de travail. Ce sont 14 sites qui ont été dévoilés, soit le **site provincial de l'UPA**, ceux de ses 12 fédérations régionales, ainsi que **celui d'UPA DI**.

Réunis dans un même écosystème numérique, ces sites sont maintenant mieux intégrés les uns aux autres et assurent une meilleure découverte de nos contenus. Une page d'accueil géolocalisée présente une expérience personnalisée aux producteurs et aux citoyens en fonction de leur profil.



Ton **talent** est
nourrissant



Marque employeur

Cet automne, les employés et les élus de l'Union ont assisté au lancement (phase 2) de la nouvelle marque employeur, qui se veut la somme des efforts de l'organisation pour communiquer auprès des employés potentiels et existants qu'elle est un lieu de travail attrayant.

Positif et rassembleur, le concept mise fortement sur l'importance et la contribution unique de chaque employé de l'Union pour l'organisation et pour la société.

Une quarantaine « d'ambassadeurs » ont accepté de **prêter leur visage** pour incarner la nouvelle marque employeur.

Des partenariats valorisants

La valorisation de l'agriculture en général, et du métier d'agricultrice et d'agriculteur en particulier, passe également par un grand nombre de partenariats.

Ces associations à court, moyen et long terme favorisent la mise en commun des ressources de l'Union et d'autres organisations dans divers projets rassembleurs afin de tisser des liens entre eux et avec la collectivité. Elles permettent aussi de sensibiliser les Québécoises et les Québécois aux défis, aux projets et aux valeurs du monde agricole, partie intégrante de la ruralité et de l'avenir alimentaire de la province.

Partenariats à souligner :

- Aliments du Québec
- Alliance de l'industrie touristique du Québec
- Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire
- Association des jeunes ruraux du Québec
- Association des détaillants en alimentation du Québec
- Association des marchés publics du Québec
- Association Restauration Québec
- Banques alimentaires du Québec
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
- Concours des Jeunes Agriculteurs d'Élite
- Concours Ma ferme, mon monde
- Congrès mondial d'agroforesterie
- Défi 100 % local
- École-O-Champ Québec
- Expo-Champs
- Expo Saint-Hyacinthe
- Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval
- Farm Management and Technology Program de l'Université McGill
- Festival Eurêka!
- Financement agricole Canada
- Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut de technologie agroalimentaire du Québec
- Institut du Nouveau Monde
- Ordre des urbanistes du Québec
- Salon de l'Agriculture
- Temple de la renommée de l'agriculture (du Québec et du Canada)
- VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles
- Vivre en ville

Photo : La Terre de chez nous



Fonds syndical, Fonds Maison de L'UPA et Fonds des publications de L'Union des producteurs agricoles

États financiers

au 31 juillet 2022

Rapport de la direction	28
Rapport de l'auditeur indépendant	29
États financiers	
Résultats	32
Évolution de l'actif net	33
Flux de trésorerie	34
Situation financière	35
Notes complémentaires	36
Renseignements complémentaires fournis par la direction	
Résultats, Fonds syndical	42
Résultats, Fonds des publications	43
Résultats, Fonds Maison de L'UPA	43

Rapport de la direction

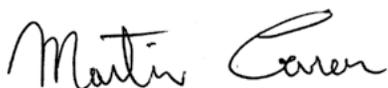
La direction de L'Union des producteurs agricoles assume la responsabilité de ces états financiers. Ils ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas un résumé des comptes du Fonds de défense professionnelle qui sont présentés distinctement lors du Congrès.

La direction de L'Union des producteurs agricoles maintient des systèmes comptables et de contrôle interne qui assurent la fiabilité des informations produites et la protection des actifs de L'Union.

Les membres du comité d'audit ont rencontré les auditeurs indépendants de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et les représentants de la direction afin d'examiner le contrôle interne et la présentation de l'information financière.

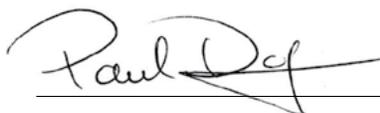
Le comité d'audit a fait rapport au conseil général et lui a recommandé la publication des états financiers de L'Union des producteurs agricoles au 31 juillet 2022.

Martin Caron,



président général

Paul Doyon,



1^{er} vice-président général et
président du comité d'audit

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
L'Union des producteurs agricoles

Opinions

Nous avons effectué l'audit des états financiers regroupant le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications de L'Union des producteurs agricoles (ci-après «L'UPA»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Opinion non modifiée sur la situation financière

À notre avis, l'état de la situation financière ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds syndical, du Fonds Maison de L'UPA et du Fonds des publications de L'UPA au 31 juillet 2022, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion avec réserve sur les résultats des activités et les flux de trésorerie

À notre avis, l'exception des incidences du problème décrit dans la section «Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur les résultats des activités et les flux de trésorerie» du présent rapport, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des résultats des activités et des flux de trésorerie du Fonds syndical, du Fonds Maison de L'UPA et du Fonds des publications de L'UPA pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur les résultats des activités et des flux de trésorerie

L'UPA a comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2022 une charge de 2 442 000 \$ afférente à un régime de protection d'assurance-vie à la retraite offert à ses employés, alors que cette charge aurait dû être constatée lorsque le fait à l'origine de l'obligation s'est produit. À ces égards, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022 dérogent aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états résultats des activités et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022 n'ont pas été déterminées. Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les résultats des activités et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Nous exprimons également une opinion avec réserve sur les résultats des activités et les flux de trésorerie pour l'exercice considéré en raison des incidences de ce problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice considéré et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de L'UPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie et notre opinion non modifiée sur la situation financière.

Autre point

L'UPA a préparé un jeu complet d'états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, pour lesquels nous avons délivré aux délégués et déléguées de L'UPA un rapport de l'auditeur daté du 16 novembre 2022.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier annuel 2021-2022, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport financier annuel 2021-2022 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Comme il est décrit dans la section « Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur les résultats des activités et les flux de trésorerie », la comptabilisation d'une charge de 2 442 000 \$ afférente à un régime de protection d'assurance-vie à la retraite au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2021 a pour incidence d'entraîner un problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice considéré et des informations comparatives.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de L'UPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider L'UPA ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de L'UPA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de L'UPA ;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de L'UPA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener L'UPA à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Brossard

Le 16 novembre 2022

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Financement syndical (note 4)	13 736 582	13 052 828
Abonnements et annonces	3 616 141	3 527 238
Loyers	3 124 540	2 952 091
Projets collectifs (note 5)	1 590 839	17 524 870
Services professionnels fournis	6 769 200	6 053 921
Services collectifs et de gestion fournis	5 181 229	5 652 557
Produits nets (pertes nettes) de placements	(341 559)	1 182 259
Autres (note 6)	1 161 461	1 054 928
	34 838 433	51 000 692
Charges		
Instances et direction générale	1 559 666	1 074 662
Allocations prévues au plan de financement	2 292 764	2 173 119
Adhésions, contributions et dons	540 085	527 197
Projets collectifs	1 721 764	16 288 383
Services professionnels	2 133 144	1 772 130
Communications et promotion	178 928	162 348
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	79 900	50 815
Frais de production et de vente	1 689 800	1 617 256
Frais d'exploitation de l'immeuble	2 258 806	2 141 183
Salaires et charges sociales	14 429 573	17 393 530
Charges locatives et frais de bureau	1 280 859	1 168 892
Frais de déplacement	115 971	24 512
Services collectifs et de gestion	3 558 164	3 893 995
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 645 435	1 549 176
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	157 794	177 527
	33 642 653	50 014 725
Excédent des produits par rapport aux charges	1 195 780	985 967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022

	2022			2021
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 694 958	3 700 592	11 395 550	10 409 583
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 645 435)	2 841 215	1 195 780	985 967
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et remboursement d'emprunts relatifs aux immobilisations corporelles	1 372 919	(1 372 919)	—	—
Solde à la fin	7 422 442	5 168 888	12 591 330	11 395 550

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 195 780	985 967
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur de placements	333 595	(1 127 143)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 645 435	1 549 176
Provision pour prestations futures aux employés	(563 000)	2 481 000
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(2 018 712)	(1 340 785)
	593 098	2 548 215
Produits d'abonnements reportés	(40 581)	26 467
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	552 517	2 574 682
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(447 910)	(2 916 586)
Encaissements de placements	507 937	2 975 258
Encaissements de prêts et d'avances	37 800	25 800
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(1 413 506)	(1 224 729)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 315 679)	(1 140 257)
Activités de financement		
Dépôts d'affiliés et autres	43 558	(143 583)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	43 558	(143 583)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(719 604)	1 290 842
Encaisse au début	4 684 927	3 394 085
Encaisse à la fin	3 965 323	4 684 927

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

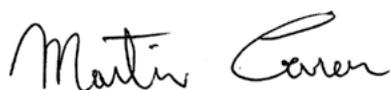
Situation financière

au 31 juillet 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	3 965 323	4 684 927
Comptes clients et autres créances (note 7)	3 904 573	2 368 008
Financement syndical à recevoir des fédérations affiliées et autres	2 582 094	2 406 937
Prêts et avances réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	18 451	25 800
Frais payés d'avance	634 215	557 930
	11 104 656	10 043 602
Long terme		
Placements (note 8)	13 173 538	13 567 160
Prêts et avances (note 9)	291 086	321 537
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	21 096 571	21 404 991
	45 665 851	45 337 290
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 12)	4 656 088	4 786 192
Financement syndical à redistribuer aux fédérations affiliées et autres	3 132 749	2 826 622
Produits de cotisations, d'abonnements et autres reportés	3 866 718	4 793 038
Projets collectifs reportés	2 478 944	2 035 843
Emprunts et dus à des fédérations et à des syndicats affiliés, 1,08 % à 2,60 % (1,03 % à 1,15 % au 31 juillet 2021), remboursables sur demande	12 200 000	12 200 000
	26 334 499	26 641 695
Long terme		
Provision pour prestations futures aux employés	4 484 000	5 047 000
Produits d'abonnements reportés	297 807	338 388
Dépôts d'affiliés et autres	1 958 215	1 914 657
	33 074 521	33 941 740
Actif net		
Investi en immobilisations	7 422 442	7 694 958
Non affecté	5 168 888	3 700 592
	12 591 330	11 395 550
	45 665 851	45 337 290

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Notes complémentaires

au 31 juillet 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DES FONDS

Le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications sont des composantes de L'Union des producteurs agricoles (L'UPA), laquelle est une confédération constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec et accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles depuis 1972. Elle a pour objectifs de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux des producteurs agricoles. L'UPA, en tant que syndicat professionnel, est exemptée d'impôts sur les bénéfices.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er août 2021, L'UPA a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et au chapitre 4460, « Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également que le L'UPA comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2022.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ils présentent uniquement le Fonds syndical, le Fonds Maison de L'UPA et le Fonds des publications.

Les états financiers du Fonds de défense professionnelle de L'UPA ont été présentés distinctement.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de L'UPA doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que L'UPA pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Comptabilité par fonds

L'UPA utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les états financiers regroupent les trois fonds suivants :

- Le Fonds syndical, qui regroupe les activités syndicales et administratives de L'UPA ;
- Le Fonds Maison de L'UPA, qui présente les activités relatives à la gestion des locaux ainsi qu'à l'entretien et à la conservation de l'immeuble ;
- Le Fonds des publications, qui présente les activités concernant l'édition de *La Terre de chez nous* et d'autres revues à caractère spécialisé.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de L'UPA provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Fonds qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers du Fonds provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Fonds provenant d'opérations non conclues avec apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds de placement en actions et des fonds du marché monétaire qui sont évalués à la juste valeur et des fonds d'obligations que le Fonds a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

Les placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF constituent des placements évalués au coût.

Les placements en fonds de placements en actions et en obligations, les titres adossés à des créances et les untiés de fonds sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur relatives à ces placements sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le Fonds détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Fonds détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'UPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de L'UPA sont les produits de cotisations, de contributions, d'abonnements, d'annonces, de prestation de services, de loyers et de projets collectifs. Les produits sont constatés lorsqu'il existe une entente entre les parties, que les services ont été fournis, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Financement syndical

Les produits de cotisations sont comptabilisés en fonction du nombre de mois écoulés de la période de cotisation, soit douze (12) mois.

Les produits de contributions sont constatés en fonction du Règlement sur les contributions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Produits d'abonnements et d'annonces, de loyers, de prestation de services et de projets collectifs

Les produits d'abonnements et d'annonces sont comptabilisés à la date de publication et sont constatés en fonction de la durée de l'entente.

Les produits tirés de la prestation de services et de projets collectifs sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

L'UPA constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir à l'état de la situation financière. Quelques contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des frais d'exploitation liés aux parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de produits de loyers est inscrite à titre de montant à recevoir ou à remettre.

Les montants facturés ou reçus qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, L'UPA a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les produits d'intérêts.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Immeuble	50 ans
Réaménagement	15 ans
Pavage, terrassement, mobilier de bureau et machinerie auxiliaire	10 ans
Équipement de bureau, équipement d'infrastructure, équipement informatique, logiciels et frais de développement de logiciels	5 ans et 10 ans

Les actifs incorporels en développement commencent à être amortis lorsqu'ils sont utilisés.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - FINANCEMENT SYNDICAL

	2022	2021
	\$	\$
Cotisations brutes (396 \$ en 2022; 391 \$ en 2021)	16 352 575	15 817 642
Contributions des fédérations et syndicats spécialisés	9 559 975	9 074 447
Total du financement syndical	25 912 550	24 892 089
Financement syndical réparti entre les fédérations régionales, les syndicats locaux et le Fonds de défense professionnelle	(12 175 968)	(11 839 261)
Part de L'UPA	13 736 582	13 052 828

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5 - PROJETS COLLECTIFS

	2022	2021
	\$	\$
Gouvernement provincial	359 888	15 707 716
Gouvernement fédéral	408 120	159 637
Organismes sans but lucratif		
Contrôlés	74 071	281 267
Affiliés et autres	362 369	943 145
Autres organisations	386 391	433 105
	1 590 839	17 524 870

6 - AUTRES PRODUITS

	2022	2021
	\$	\$
Gouvernement fédéral	1 107 136	1 029 616
Autres	54 325	25 312
	1 161 461	1 054 928

7 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	3 896 609	2 366 602
Intérêts courus	7 964	1 406
	3 904 573	2 368 008

Au 31 juillet 2022, la valeur comptable brute des comptes clients dépréciés totalise 135 812 \$ (187 030 \$ au 31 juillet 2021). Ces comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 78 500 \$ (99 100 \$ au 31 juillet 2021). Le montant de reprise de valeur afférente aux comptes clients est de 20 600 \$ pour l'exercice (perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients de 2 900 \$ en 2021).

8 - PLACEMENTS

	2022	2021
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Fonds de placement en actions	4 715 330	4 825 967
Fonds de placement en obligations	4 118 410	4 237 533
Titres adossés à des créances	3 888 483	4 034 096
Unités de fonds du marché monétaire - Canada	450 305	468 554
Placements dans la Coopérative de producteurs de services professionnels SCF, évalués au coût	1 010	1 010
	13 173 538	13 567 160

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

9 - PRÊTS ET AVANCES

	2022	2021
	\$	\$
Prêts et avances à des fédérations et à des syndicats affiliés et autres, sans intérêt, modalités d'encaissement différentes d'un prêt à l'autre	309 537	347 337
Portion échéant au cours du prochain exercice	18 451	25 800
	291 086	321 537

Les encaissements annuels sur les prêts et avances sont de 18 451 \$ en 2023 et de 24 000 \$ en 2024, 2025, 2026 et 2027.

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Terrain	801 069		801 069	801 069
Immeuble	26 533 922	12 280 199	14 253 723	14 721 133
Réaménagement	9 288 519	7 169 360	2 119 159	2 415 851
Pavage et terrassement	1 011 722	972 225	39 497	34 110
Mobilier de bureau	916 054	850 270	65 784	64 875
Machinerie auxiliaire	651 465	636 881	14 584	17 769
Équipement de bureau	1 559 534	1 303 665	255 869	224 092
Équipement d'infrastructure	171 359	171 359		
Équipement informatique	1 844 191	1 596 031	248 160	219 769
	42 777 835	24 979 990	17 797 845	18 498 668
Actifs incorporels				
Actifs incorporels amortissables				
Logiciels	1 604 900	1 393 075	211 825	92 367
Frais de développement de logiciels	7 659 380	4 925 300	2 734 080	2 582 785
Actifs incorporels en développement	352 821	-	352 821	231 171
	9 617 101	6 318 375	3 298 726	2 906 323
	52 394 936	31 298 365	21 096 571	21 404 991

Au cours de l'exercice précédent, L'UPA a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 76 491 \$ était inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (aucun au 31 juillet 2022).

De plus, afin de financer une partie des immobilisations corporelles, L'UPA a contracté des emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés pour un montant de 12 200 000 \$ (12 200 000 \$ en 2021).

Une portion d'environ 47 % de l'immeuble (45 % en 2021) est louée à des organismes contrôlés et affiliés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

11 - FACILITÉ DE CRÉDIT

La facilité de crédit, d'un montant autorisé de 6 000 000 \$, est garantie par l'immeuble, l'équipement et le mobilier de bureau, présents et futurs. Elle porte intérêt au taux préférentiel (4,70 % au 31 juillet 2022; 2,45 % au 31 juillet 2021) et est renégociable le 31 janvier 2023.

12 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 266 883	4 397 032
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source à payer	119 606	109 645
Taxes de vente à payer	269 599	279 515
	4 656 088	4 786 192

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La majorité des produits de L'UPA proviennent d'opérations avec ses fédérations et ses syndicats affiliés, dans lesquels elle détient un intérêt économique, à l'exception des produits suivants qui découlent d'opérations avec des tiers non apparentés :

- Les cotisations au Fonds syndical;
- La totalité des produits du Fonds des publications;
- Les produits nets de placements.

Les opérations entre apparentés sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, à l'exception des instruments financiers qui en découlent.

14 - GARANTIE

Au 31 juillet 2022, L'UPA garantit des lettres de caution d'un organisme contrôlé pour un montant maximum de 1 000 000 \$, renouvelables en septembre 2023, et n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité. Au 31 juillet 2022, ces lettres de caution totalisent 1 000 000 \$ et représentent le montant maximal que L'UPA pourrait devoir régler aux termes de l'entente. La direction est d'avis que cette garantie ne sera pas exercée et, par conséquent, aucun passif n'a été constaté à cet égard aux états financiers.

Résultats, Fonds syndical

de l'exercice terminé le 31 juillet 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Financement syndical	13 736 582	13 052 828
Projets collectifs	1 577 503	17 511 698
Services professionnels fournis	6 913 663	6 130 748
Services collectifs et de gestion fournis	7 982 208	7 686 592
Produits nets de placements et autres	(197 859)	1 285 975
	30 012 097	45 667 841
Charges		
Instances et direction générale	1 559 666	1 074 662
Allocations prévues au plan de financement	2 292 764	2 173 119
Adhésions, contributions et dons	541 259	527 197
Projets collectifs	1 728 364	16 292 583
Services professionnels	2 205 885	1 812 988
Communications et promotion	186 343	185 673
Journées d'étude et matériel de vulgarisation	79 900	50 815
Salaires et charges sociales	11 922 108	14 979 248
Charges locatives et frais de bureau	1 934 700	1 666 737
Frais de déplacement	104 834	21 277
Services collectifs et de gestion	6 384 761	6 247 183
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	681 803	605 478
	29 622 387	45 636 960
Résultat net	389 710	30 881

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LA DIRECTION

Résultats, Fonds des publications

de l'exercice terminé le 31 juillet 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Abonnements et annonces	5 193 701	5 000 309
Charges		
Frais de production et de vente	2 349 974	2 272 820
Salaires et charges sociales	2 139 590	2 081 283
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	18 007	16 644
	4 507 571	4 370 747
Résultat net	686 130	629 562

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LA DIRECTION

Résultats, Fonds Maison de L'UPA

de l'exercice terminé le 31 juillet 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Loyers	4 945 939	4 862 986
Charges		
Frais d'exploitation de l'immeuble	3 722 580	3 432 881
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	945 625	927 054
Intérêts sur les emprunts auprès de fédérations et de syndicats affiliés	157 794	177 527
	4 825 999	4 537 462
Résultat net	119 940	325 524



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

Rapport annuel 2021-2022

Maison de l'UPA
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Rapport annuel 2021-2022
ISSN 2292-2229 (PDF)
Dépôt légal, 4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada